

Andainage ou mise en tas de rémanents

Lors de l'**abandon de nombreux résidus** (billons, têtes de houppier, branchages volumineux...) suite à une coupe rase, ou lors du dessouchage ou bien l'arasement d'une végétation ligneuse abondante sans broyage, les **déchets ligneux** doivent être rassemblés en tas ou en cordons pour permettre la plantation.

Les andains sont traditionnellement laissés sur place. Les tas de rémanents peuvent être brûlés.

Tolérance

L'andainage des rémanents perturbe le milieu et est déconseillé pour plusieurs raisons ; ils amputent la surface utile à planter, ils sont inesthétiques, servent de repaire à de multiples rongeurs dommageables pour les plants et compliquent les travaux ultérieurs.

Il est fortement déconseillé de recourir à une lame droite (type Rome) afin de prévenir le risque élevé de décapage du sol.

Mode d'application

Le rassemblement des rémanents peut être effectué mécaniquement au moyen d'un râteau débroussaillieur sur tracteur, d'un râteau scarificateur, d'une mâchoire coupante sur pelle hydraulique ou manuellement.

Dans le cas où le broyage des rémanents n'est pas envisageable, il est possible de disposer les rémanents en andains espacés tous les 30 à 50 m et entrecoupés de passages tous les 50 à 100 m pour faciliter la circulation des hommes et des engins d'une bande à l'autre.

L'espacement entre andains doit être un multiple de l'interligne choisi pour les plantations et de la distance des cloisonnements ultérieurs prévisibles. Ils seront le plus équidistants possible. Afin de réduire l'espacement entre andains et leurs dimensions (hauteur et largeur), il est vivement conseillé de disposer les rémanents en cordons rapprochés, distants de 10 à 25 m.

En général, il est vivement conseillé d'orienter les andains dans le sens du débardage futur.

Sur terrain en légère pente, il est préférable de les orienter selon les courbes de niveaux (Circulaire DNF 1997/09/22 n°2619).



Le nettoyage du terrain à l'aide de tracteur équipé d'un râteau andaineur et surtout d'une lame-Rome peut perturber fortement le sol et décapier la couche de matière organique : ces méthodes sont de plus en plus déconseillées. Au contraire, l'andainage de rémanents opéré par un râteau scarificateur monté sur pelle hydraulique a le double avantage de moins compacter le sol tout en travaillant les couches superficielles du sol

Outils adaptés

Il est vivement conseillé d'utiliser des **râteaux andaineurs équipés de dents rétractables** afin de limiter l'étripage des **matières organiques** de la litière au sol sous les rémanents : en effet, les **dents fixes** sont déconseillées car d'une part, le **travail de déblaiement** est **plus grossier** dans les sites colonisés de nombreuses souches ou d'obstacles, et d'autre part, elles contribuent plus à **scalper et extraire l'humus des parterres forestiers nettoyés** : diminution de la fertilité de la station, risques d'érosion et de recolonisation herbacée préjudiciable aux futurs plants.



Si l'andainage des rémanents de coupe est souvent adopté en raison du moindre coût par rapport au gyrobroyage, le râteau andaineur à dents rétractables est toujours préconisé, notamment pour éviter d'enlever les couches humifères protégeant et enrichissant le sol du site à boiser



Le gyrobroyeur équipé de dents fixes et monté sur le bras hydraulique d'une grue à chenille est préconisé pour éliminer les rémanents de coupes rases résineuses situées sur sol sensible ou en forte pente